

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Epreuves-de-specialites-du-temps-de-correction-plus-que-bienvenu>



école & société

Épreuves de spécialités : du temps de correction plus que bienvenu

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 29 avril 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Depuis quelques semaines, le SE-Unsa demandait du temps libéré pour l'organisation et les corrections des épreuves de spécialités.

Le SE-Unsa a été entendu puisque quatre demi-journées modulables seront accordées aux correcteurs des épreuves de spécialité pour la session 2022 du baccalauréat.

La charge de travail supplémentaire que représentent la correction des épreuves de spécialités et l'organisation des épreuves pratiques et orales déplacées à la mi-mai à cause de la situation sanitaire méritait d'être prise en compte. Le SE-Unsa avait en ce sens alerté le ministère et revendiqué du temps nécessaire de correction ([voir le courrier du SE-Unsa au ministre](#)). En effet, ces épreuves interviennent à une période particulièrement dense de l'année scolaire, à la fin du troisième trimestre.

Le ministère a accédé à cette demande en octroyant un forfait maximum de 4 demi-journées libérées de cours pour la correction des copies. Ce forfait sera utilisable, au choix du professeur après accord du chef d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin.

L'avis du SE-Unsa

Certes, ce temps de correction aurait gagné à être plus important car il est loin de couvrir le temps nécessaire. Néanmoins, nous prenons acte positivement de cette décision en réponse à notre courrier. Le dialogue social, même limité, les échanges entre les syndicats et le ministère permettent de répondre aux problèmes que peuvent poser la mise en place des réformes. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'améliorer ce qui est possible en écoutant l'ensemble des agents qui les mettent en place dans les établissements. Aussi, dans un contexte dans lequel l'avenir du comité de suivi de la réforme du lycée GT est incertain, nous plaçons pour le maintien de cet espace de dialogue.